

bloc notes

Cintrey

Randonnée

Samedi 9 juin, à 19 h 30, au départ de l'ancienne école, avec l'association Cintrey rencontres et loisirs. 2 h de marche avec casse-croûte offert. Inscription 5 €, réservation obligatoire au 03.84.91.06.62 ou 03.84.91.08.01.

Échenoz-la-Méline

Atelier créatif

Mercredi 23 mai, de 17 h à 18 h 30 pour les jeunes méloins de 7 à 14 ans à l'école de Pont. Fabrication du cadeau de la fête des mères. 2 € la séance. Inscriptions au 03.84.75.51.56.

Accueil du mercredi

Mercredi 23 mai, de 7 h 45 à 18 h (avec ou sans repas), accueil de loisirs, à l'école de Pont, avec au programme : surprise fête des mères. Tarifs 4,44 € la demi-journée et 5,10 € le repas. Inscription, tél. 03.84.75.51.56.

Spectacle du centre de loisirs

Jeu 24 mai, à 18 h, spectacle de Printemps des enfants du centre de loisirs à l'école de Longeville. Au programme danse, théâtre de marionnettes, baby gym et chant.

Loulans-Verchamp

Inscriptions à l'école maternelle

Vendredi 25 mai, de 16 h 30 à 18 h 30, au pôle éducatif pour les enfants nés en 2009 et avant. Apporter une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité ou un



extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, un certificat de vaccination et une photo de l'enfant. Renseignements, tél. 03.84.68.33.64.

Noidans-lès-Vesoul

Loto

Samedi 26 mai, 20 h 15, salle du loto comtois, 1, rue des Saules, au profit de l'ACCA de Vellexon. Réservation, tél. 06.76.15.08.12 ou 03.84.49.84.30.

Noroy-le-Bourg

Législatives

Jeu 24 mai, en mairie, rencontre avec Michel Raison, candidat aux élections législatives. 15 h, Colombotte, 15 h 45, Calmoutier, 16 h 30, Dampvalley-lès-Colombe, 17 h 15, Colombelle-lès-Vesoul, 18 h, Villers-le-Sec.

Vellefaux

RAM du Chanois

Jeu 24 mai, de 9 h 15 à 11 h 15, locaux périscolaires du pôle éducatif, animations proposées à tous les enfants de la com' de com' du Chanois, non scolarisés accompagnés de leur assistante maternelle, ou d'un parent ou d'un membre de la famille. Ce jeudi : préparation de la fête des papas. Contact : Aurélie Binda, Ram du Chanois, 03.84.68.98.41.

Noidans-lès-Vesoul
La sécurité avant tout

Remise des permis aux jeunes piétons à l'école Jules-Valès où la sécurité est une affaire très sérieuse.

Soucieux de la sécurité à l'école, les enseignants de l'école Jules-Valès de Noidans-lès-Vesoul font appel, chaque année, aux bénévoles (intervenants départementaux de la Sécurité routière, désignés par le préfet de la Haute-Saône pour que les élèves de CE2 passent le permis piéton. Ce sont donc les élèves de Fanny Grepinet (et Tom de la Clis) qui par deux fois avec Christiane Charbonnier, bénévole, ont « planché » sur les grandes lignes du code, non pas de la

route, mais qui s'applique aux piétons en ce qui concerne la rue, le trottoir, les parkings qui ne sont pas des espaces jeux.

Ensuite, ils révisaient en classe avec leur enseignante puis dans un deuxième temps ils devaient répondre à un questionnaire afin d'obtenir le précieux sésame. Tous ont brillamment répondu. L'un deux a même décroché un 20/20. Bravo ! Le jour de la remise des permis, le major Alain Foissard du commissariat de Vesoul

est venu également les entretenir de son métier et répondre aux nombreuses questions que sa présence a suscité et principalement sur le port de son arme à la ceinture. "S'agit-il de vraies balles ? Quand pouvez-vous vous en servir ? Et tout ce qui touche à la sécurité des personnes en général et la Loi.

Rôdé à l'exercice le major a répondu avec gentillesse mais sérieux à toutes les questions des élèves qui malgré leur jeune âge sont très curieux.

Pusey
Un lieu de lien social

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal avait identifié le besoin d'une maison des associations. Le terrain avait été préempté en 2004 pour des infrastructures futures : « Le futur, c'est aujourd'hui », exposera René Regaudie, maire de Pusey dans son allocution. Printemps 2010, la SARL Architecture, Ambiance et Atmosphère avec M. Henry, est retenue. Les étapes vont alors s'enchaîner : les besoins des associations sont recensés par P. Mantion, adjoint délégué au milieu associatif, et J.J. Polien, adjoint délégué aux bâtiments.

Laurent Fendeleur, secrétaire, a eu la charge du suivi administratif et financier de cette construction. Le conseil municipal valide les entreprises retenues, en février 2011 ; les travaux débutent le 18 avril 2011 et s'achèvent le 18 avril 2012 ! Cet équipement d'un coût d'environ 800 000 € HT a reçu le soutien financier de l'État avec la DETR, du Conseil gé-



Les représentants des associations devant leur nouvelle maison.

néral, de la Région, du sénateur Y. Krattinger par le biais de son enveloppe parlementaire. Cette réalisation est un investissement important pour une commune de 1 586 habitants ! Actuellement, 11 associations occupent des salles communales de façon régulière à raison de 1 500 heures par an, mais peu adaptées à leurs besoins.

Y. Krattinger a vanté le souci de prévision du développement de la commune : « Cet

équipement est un lien social pour les Puséens et les habitants de l'agglomération vesulienne. Il permet de rassembler les citoyens ». Les membres des associations, les représentants des collectivités, des entreprises haut-saônoises sont venus nombreux à l'inauguration de la Maison des associations.

Ambiance Jazz avec la formation Nwogon Guy Quintet, ce percussionniste puséen mondialement renommé.

Colombe-lès-Vesoul
Bientôt une journée sécurité

Cent vingt participants à pied et en vélo.

Le Cercle d'animations et de loisirs de Colombe (CALC) a organisé sa journée randonnée pédestre et VTT à laquelle ont participé une centaine de marcheurs et vingt vététistes. Les parcours de 7, 16 et 30 km, tracés par Bernard Peton, ont sillonné les bois et sentiers environnants et ont ravi les participants. Cette manifestation est la première d'une série de plusieurs animations prévues dans les mois à venir. Dans un premier temps, l'après-midi « préven-

tion routière et conduites addictives » prévue le 2 juin, avec la gendarmerie de Noroy-le-Bourg, la préfecture de Vesoul et les pompiers de Vesoul, reproduira un accident entre une voiture et un scooter et permettra au public de découvrir la chaîne des secours « pour mieux prendre conscience des dangers de la route et de leurs conséquences », informe Jean-François Fleytoux, adhérent au CALC et pompier professionnel à Vesoul. La municipalité accom-

pagne cet événement ainsi que le concert gratuit du 14 août où les groupes « Les Ducs » et « Wayfarers » se succéderont sur scène. Emmanuel Caillet, président du CALC, confie : « Tout au long de l'année, nous essayons avec l'équipe, de proposer des animations à l'ensemble de nos habitants et au moindre coût.

Le 30 juin, avec les jeunes du village, nous allons organiser les feux de la Saint-Jean. Une première pour la commune ».

ANNONCES
LEGALES

43618 Commune de Chevigny

AVIS DE MISE À ENQUÊTE
PUBLIQUE
du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Chevigny en date du 19 avril 2012, le zonage d'assainissement est soumis à enquête publique durant 33 jours, du 22 mai 2012 au 23 juin 2012 inclus.

M. Daniel NARAT assume les fonctions de commissaire enquêteur.

Un dossier est déposé en mairie de Chevigny aux jours et heures habituels d'ouverture (à savoir le jeudi, de 13 h à 15 h) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur (en mairie), lequel les annexera au registre.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie le jeudi 24 mai 2012, de 13 h 30 à 15 h 30, le jeudi 7 juin 2012, de 13 h 30 à 15 h 30, le samedi 23 juin 2012, de 10 h à 12 h.

39261 Préfet de la Haute-Saône

AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Commune de Chassey-lès-Montbozon Pétitionnaire

Par arrêté préfectoral n° 704 du 18 avril 2012 est prescrite une enquête publique sur la demande déposée par la commune de Chassey-lès-Montbozon en vue d'obtenir l'autorisation de produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement des périmètres de protection autour des sources de Cernay, des Abatteurs, du Ballon et des Martins à entreprendre par ladite commune sur son territoire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique par décision du tribunal administratif de Besançon : M. Roger GAGEA, technicien supérieur en retraite (DDEA du Territoire de Belfort) domicilié 7, rue Marie-Thérèse, 90300 Valdoie. Il siègera en mairie de Belfort (70290) où toutes les observations pourront lui être adressées.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique par décision du tribunal administratif de Besançon M. Pierre MILOT, directeur d'usine retraité, domicilié 55 ter, rue Pierre-Curie, 70000 Navenne. Il siègera en mairie de Chassey-lès-Montbozon (70230) où toutes les observations pourront lui être adressées.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant 19 jours consécutifs à la mairie de Chassey-lès-Montbozon, du 21 mai 2012 au 8 juin 2012 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Chassey-lès-Montbozon :

- le 21 mai 2012, de 10 h à 12 h ;
- le 2 juin 2012, de 10 h à 12 h ;
- le 8 juin 2012, de 16 h à 18 h.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Chassey-lès-Montbozon, ainsi qu'à la préfecture. Toute personne morale ou physique concernée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Haute-Saône, bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques, BP 429, 70013 Vesoul cedex.

Fait à Vesoul, le 19 avril 2012
Le préfet
Pour le préfet,
le directeur délégué
Bernard BOUILLON

39274 Préfecture de la Haute-Saône

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Belfort Pétitionnaire

Par arrêté préfectoral n° 715 du 20 avril 2012 est prescrite une enquête publique sur la demande déposée par la commune de Belfort en vue d'obtenir l'autorisation de produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement des périmètres de protection autour des sources de Cernay, des Abatteurs, du Ballon et des Martins à entreprendre par ladite commune sur son territoire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique par décision du tribunal administratif de Besançon : M. Roger GAGEA, technicien supérieur en retraite (DDEA du Territoire de Belfort) domicilié 7, rue Marie-Thérèse, 90300 Valdoie. Il siègera en mairie de Belfort (70290) où toutes les observations pourront lui être adressées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés pendant 20 jours consécutifs à la mairie de Belfort du 21 mai 2012 au 9 juin 2012 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Belfort :

- le 21 mai 2012 de 16 h à 18 h ;
- le 29 mai 2012 de 16 h à 18 h ;
- le 9 juin 2012 de 10 h à 12 h.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Belfort, à la sous-préfecture de Lure ainsi qu'à la préfecture. Toute personne morale ou physique concernée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Haute-Saône, bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques, BP429, 70013 Vesoul cedex.

Fait à Vesoul, le 24 avril 2012
Le préfet,
Pour le préfet
Le directeur délégué
Bernard BOUILLON

en images

Vide-greniers entre
deux averses

► Varogne. Malgré la météo peu favorable qui avait découragé plusieurs exposants, le vide-greniers de Varogne, organisé par le comité des fêtes, a connu un certain succès. La journée ensoleillée a incité les amateurs à venir chercher la bonne occase. Parmi les stands, une exposition : celle de Gérard Grossot qui présentait quelques exemplaires de ses motos, révisées ou en cours : vélo à moteur, mobylettes, solex mais principalement des motos de 125cc, Peugeot, Motobécane, Monet Goyon, un stand qui attirait les curieux.

Quotidien L'EST RÉPUBLICAIN Régional

Société du journal
« L'EST RÉPUBLICAIN »
Siège social
Rue Théophraste-Renaudot
NANCY - HOUEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX
Tél. 03.83.59.80.54
Fax 03.83.59.80.90
www.estrepublicain.fr

S.A. au capital de 2.400.000 €
prévue jusqu'en 2064

Directeur de la publication
Pierre WICKER
Rédacteur en chef
Rémi GODEAU
Actionnaire principal :
BFCM

Journal imprimé en partie
sur papier recyclé

ISSN 0240-4958
CPPAP 0416C83160

SERVICES PARISIENS
14, rue de Bassano (XVI^e)
Tél. 01.43.87.15.30

Fax 01.53.04.21.60 (Service Commercial)
Fax 01.53.04.21.45 (Service Éducation)

PUBLICITÉ
● Dans sa zone de diffusion, L'Est Républicain vend directement son espace publicitaire et n'accepte aucun intermédiaire. La facturation est établie au nom de l'annonceur.

● Le défaut d'insertion total ou partiel d'un ordre de publicité ne peut donner lieu à aucune indemnité.

OJD Imprimeries
L'EST RÉPUBLICAIN
2009

SERVICE ABONNEMENTS
Tél. 03.83.59.08.08

ABONNEZ-VOUS PAR E-MAIL :
lerabonnement@estrepublicain.fr

TARIFS ABONNEMENTS

L'EST RÉPUBLICAIN du lundi au dimanche
3 mois 107,00 €
6 mois 202,10 €
1 an 391,90 €

L'EST RÉPUBLICAIN du lundi au samedi
3 mois 82,95 €
6 mois 154 €
1 an 295,70 €

L'EST RÉPUBLICAIN lundi seul
3 mois 14,30 €
6 mois 29,60 €
1 an 57,20 €

L'EST RÉPUBLICAIN du mardi au dimanche
3 mois 92,70 €
6 mois 173,50 €
1 an 334,70 €

L'EST RÉPUBLICAIN dimanche seul
3 mois 24,05 €
6 mois 48,10 €
1 an 96,20 €